

« L'objectif de la décennie des Afro-descendants: plus de justice, un meilleur développement et une intégration réussie »

Une interview de Modi Ntambwe

Que signifie la Décennie des personnes d'ascendance africaine et qui en est l'initiateur ?

La décennie des personnes d'ascendance africaine a été déclarée en 2014 à la date symbolique du centenaire des accords de Berlin, à l'occasion duquel les puissances européennes se sont partagé le continent africain. Elle se déroulera de 2015 à 2024. Elle a été déclarée par les Nations unies et développée par un groupe de travail mis en place en 2011.



Quel est le rôle de ce groupe de travail ?

Ce groupe a pour objectif de travailler sur la question du racisme anti-Noirs au travers de l'Année Internationale des Personnes d'Ascendance Africaine (2011), dans l'idée d'appliquer la Convention Internationale sur l'élimination de Toutes les Formes de Discrimination Raciale ainsi que la Déclaration et le Programme d'Action de Durban (contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance). L'objectif est de valoriser l'apport des personnes afro-descendantes ou africaines.

Qu'en est-il à ce jour du bilan de ce groupe de travail ?

À la fin de cette année, le groupe est unanime : il faut travailler encore plus pour une meilleure justice, un meilleur développement et une meilleure intégration sociale des personnes afro-descendantes partout dans le monde, puisque le constat évident est que les personnes afro-descendantes et noires sont parmi les minorités qui subissent de fortes discriminations, celles qui les subissent de façon intersectionnelle et de façon beaucoup plus prononcée que d'autres minorités.

Ainsi, en décembre 2014, la Déclaration de la Décennie Internationale des Personnes d'Ascendance Africaine (2015-2024) a été proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa Résolution 68/237. Les thèmes sont les suivants : « reconnaissance, justice et développement ». L'onglet « reconnaissance » a pour

objectif de lutter pour des réparations (même si je sais que les Nations unies sont frileuses vis-à-vis de ce terme). L'onglet « développement » s'inscrit dans l'idée de solidarité afin de donner un "coup de pouce" pour une meilleure insertion sociale. Un site internet y est entièrement dédié : <http://www.un.org/fr/events/africandescentdecade/background.shtml>

Vous pouvez y trouver tous les détails de cette déclaration - une centaine d'articles - dans lesquels sont définies les recommandations de l'ONU pour la reconnaissance des personnes d'ascendance africaine, de leur apport historique ou des faits historiques qui leur sont arrivés - je pense à l'esclavage et à la colonisation.

Pouvez-vous donner/expliciter le contenu des thèmes choisis ?

Concernant la justice, l'accent est mis sur l'accès à la justice, mais aussi sur la nécessité d'une justice réparatrice par rapport aux torts causés à cette communauté. Quant au développement, c'est vraiment toute la dynamique économico-sociale qui est en jeu, l'autonomie des personnes afro-descendantes dans la société, ainsi que le rôle qu'elles peuvent y jouer.



<https://la1ere.francetvinfo.fr/martinique/2016/01/17/une-decennie-pour-les-personnes-d-ascendance-africaine-322809.html>

Comment vous êtes-vous retrouvée dans ce processus de plaidoyer pour la cause des Afro-descendants ?

Comment je m'y suis retrouvée ? Personnellement j'ai toujours eu dans mes actions de plaidoyer au travail un thème phare : plus de reconnaissance pour les minorités, en particulier la minorité africaine subsaharienne à laquelle j'appartiens. Dans toutes les organisations où j'ai travaillé, j'ai énormément abordé la mémoire collective, et c'est comme cela que je me suis intéressée à la Décennie.

Cette envie de travailler à la reconnaissance de l'apport de la communauté noire au patrimoine universel date de quand ?

C'est en 2011 que j'ai eu cette forte envie de montrer une image positive, l'apport scientifique et culturel des Noirs aux jeunes. J'ai donc travaillé chez TRK (Trajets pour la Reconstruction du Kasai) ASBL et pour le Conseil des Communautés Africaines en Europe et en Belgique.

Aujourd'hui, la jeunesse a un besoin criant de rôles-modèles et de héros. À mes yeux, les rôles-modèles nous sont contemporains tandis que les héros appartiennent au passé. Dans le passé, il y a eu un apport scientifique et culturel énorme des communautés noires, où qu'elles soient, quel que soit le contexte historique (esclavage, colonisation ou même avant cela). L'apport du monde noir a été important pour l'histoire du monde scientifique et culturel. Au niveau contemporain, il y a également un apport énorme. Des Afro-descendants ont eu un impact historique sur la société au niveau scientifique, technique, architectural, culinaire, artistique...

Nous avons organisé un événement en collaboration avec le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) à Tervuren. Ça a été un moment décisif pour certains jeunes. Ça a permis à d'autres jeunes de s'intéresser à la vie de leurs aînés, ce qui a ensuite fait fleurir de nouvelles dynamiques. Pour nous, c'était carton plein, même si nous n'avions pas eu accès au budget prévu par les Nations unies. Mais ça, c'est une autre dynamique, tout aussi importante bien entendu.

Pourquoi est-il important de s'intéresser à cette Décennie ?

Il y a des agendas et des chantiers de travail, mais pour réaliser ces travaux, il faut des financements. Mais il y a la théorie et la pratique. En théorie, l'agenda est fixé, les pays signent et appliquent. Les Nations unies évaluent le besoin financier pour la recherche, les activités de sensibilisation, ou du soutien beaucoup plus spécifique.

Mais pour prendre un exemple concret, parlons du développement. Dans ma vision, le développement passe par des dynamiques entrepreneuriales portées par les jeunes afro-descendants. Cela signifie que nous devons essayer d'accéder aux budgets belges spécialement prévus pour les jeunes entrepreneurs internationaux. Ainsi, le milieu associatif pourra faire en sorte d'aider les jeunes, de leur ouvrir des portes, de leur indiquer le chemin... Nous voulons aussi bien leur apporter un soutien éducatif que financier. D'ailleurs, pour l'ONU, il s'agit de la même dynamique. L'ONU a beau être un organisme unique, elle n'en reste pas moins une unification de nations multiples. Chaque nation met de l'argent dans le pot commun, si je puis dire. L'idée c'est qu'une fois la déclaration faite, chaque pays doit dire combien il est prêt à donner.

Comment calculent-ils ce montant ?

En fonction de ce qu'ils ont envie de faire et de promouvoir. Ici, il s'agit particulièrement des personnes d'ascendance africaine. L'idéal serait qu'un groupe ou un comité de travail établisse la réalité des Afro-descendants en Belgique (par exemple), le niveau de reconnaissance, de justice, du développement, de l'intégration sociale etc., pour ensuite définir un budget. Ainsi, les nations mettront de l'argent dans le pot "Décennie" et lanceront des appels à projet pour travailler sur l'amélioration de la situation du groupe-cible.

Comment les choses se passent en Belgique ?

Malheureusement, en Belgique, nous ne sommes pas très avancés. Nous dépendons de nombreuses entités. Ici, la première porte d'entrée est le Ministère Des Affaires Étrangères. Pour la Belgique, c'est lui qui est signataire de cette déclaration et qui est le canal par lequel l'information doit retourner vers la base nationale. Et à vrai dire, nous n'avons pas beaucoup d'avancées pour l'instant.

Concrètement, le réseau des personnes d'ascendance africaine est né en 2014 parce que nous, société civile afro-descendante, nous avons réalisé que nous devons jouer un rôle proactif. J'entends par là s'arranger pour être conscients de ce qui se passe dans les pays voisins, s'assurer qu'un représentant de chacun de ces pays soit connecté aux autres, afin d'organiser de grandes rencontres, de les préparer collectivement et de choisir la personne la mieux placée pour s'y rendre.

En Belgique, contrairement à l'Allemagne ou la Suède, il n'y a eu aucun lancement officiel national de la Décennie. Ce n'est pas faute de savoir qu'elle existe !

Nous, société civile, avons approché une entité fédérale (Région Bruxelles-Capitale) qui nous a alors répondu que c'était du ressort national. Nous avons aussi approché certains députés nationaux : certains tombaient des nues, disant qu'ils n'étaient pas au courant... D'autres ne savaient juste pas.

Méline Sahiri et J.M.
Novembre 2017